

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent trente-septième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le lundi 26 avril 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 14 JUIN 2021

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
ADI, Kamel Professeur – Dép. informatique et ingénierie	X		LABERGE, Murielle Rectrice	X	
ARBOUR, Sylvain Membre socio-économique	X		LE GAL, Nadine Représentante des collèges	X	
BOUTTONNET, Vincent Professeur- Départ. Sciences de l'éducation	X		RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours	X	
B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme	X		VILLENEUVE, Samantha Membre socio-économique	X	
DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales	X		WASSONGUEMA, Charifat Passekede Nongzenga Étudiante	X	
DUFOUR, Muriel Vice-rectrice à l'administration et aux ressources	X		Siège vacant (personne diplômée)	-	-
DUGUAY, Patrick Membre socio-économique et président	X		Siège vacant (socio-économique)	-	-
HASTIR, François-Michel Étudiant	X				
KAMAL, Najat Membre socio-économique		X*			
Observateurs	Présent	Absent	Invités	Présent	Absent
LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO	X		ALESSI, Jérôme Conseiller en ressources humaines	X (Point 12)	
LEPAGE, Mario Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim	X		LEGAULT, Lise Directrice du Service des finances	X (Points 3.1 à 3.4)	
ROCHEFORT, Odette Technicienne - ÉMI		X*			
Secrétaire générale adjointe	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
BOYER, Me Véronic	X		AUGER, Mireille	X	
<i>*Absence motivée.</i>					

Le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 35.

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, est présente pour le traitement des points 3.1 à 3.4.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts
- 3.- Affaires administratives et financières
 - 3.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

- 3.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2021-2022
- 3.3 Approbation du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et approbation de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2021-2022
- 3.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
- 3.5 Octroi d'un contrat pour le remplacement des thermopompes dans le secteur F au pavillon Alexandre-Taché
- 4.- Procès-verbaux :
 - 4.1 Quatre cent trente-cinquième (22 mars 2021) réunion
 - 4.1.1 Adoption
 - 4.1.2 Affaires en découlant
 - 4.2 Quatre cent trente-sixième (6 avril 2021) réunion extraordinaire
 - 4.2.1 Adoption
 - 4.2.2 Affaires en découlant
- 5.- Entérinement des décisions de la :
 - 5.1 Quatre cent quarante-deuxième (15 mars 2021) réunion du comité exécutif
- 6.- Affaires générales et institutionnelles
 - 6.1 Information du président
 - 6.2 Information de la rectrice
 - 6.3 Recommandation d'une désignation de parrainage (à huis clos)
 - 6.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2021 (à huis clos)
 - 6.5 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais
 - 6.6 Désignation d'une personne à titre de membres socio-économique au conseil d'administration de l'UQO
 - 6.7 La coalition « S'allier pour le tramway »
 - 6.8 Engagement d'un secrétaire général ou d'une secrétaire générale de l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (à huis clos)
 - 7.2 Renouvellement du mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (CALDI)
- 8.- Nominations
 - 8.1 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Dépôt de documents
- 10.1 Calendrier des instances 2021-2022
- 11.- Adoption du renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEES-UQO) (à huis clos)
- 12.- Prochaine réunion (lundi 14 juin 2021)
- 13.- Clôture de la séance

2. Déclaration de conflits d'intérêts

Monsieur André Larocque se déclare en conflit d'intérêts à l'égard du point 6.3 (*Recommandation d'une désignation de parrainage*).

Aucune autre des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts à l'égard des points à traiter.

3. Affaires administratives et financières

3.1 Approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022

I OBLIGATIONS

Annuellement, en avril, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) doit transmettre son budget initial approuvé par le conseil d'administration à l'Université du Québec (UQ), afin de permettre l'adoption du budget consolidé de l'UQ par l'assemblée des gouverneurs, conformément à l'article 2 e) du *Règlement général 4 de l'UQ*.

Madame Charifat Passekede Nongzenga Wassonguema se joint à la séance (16 h 42).

Par ailleurs, l'article 98.8 du *Règlement général de l'UQO* qui décrit les pouvoirs particuliers du comité exécutif prévoit que celui-ci transmette un avis à la rectrice concernant le projet de budget annuel.

II TABLEAU SOMMAIRE

Le comité de budget propose un budget déficitaire de 385,3 k\$ pour l'année 2021-2022. Un nouveau budget révisé sera présenté au conseil d'administration en décembre pour adoption.

Le tableau suivant présente le sommaire du budget proposé pour l'année 2021-2022 ainsi que les données comparatives afférentes :

Budget initial 2021-2022 vs Budget révisé 2020-2021

	Budget révisé 2020-2021 (\$=000)	Budget initial 2021-2022 (\$=000)	Écart (\$=000)
Produits	96 617,2 \$	101 358,6 \$	4 741,4 \$
Charges	94 149,4 \$	99 279,9 \$	5 130,5 \$
Moins : Virements interfonds	3 148,5 \$	2 464,0 \$	(684,5) \$
Surplus (déficit) après virements interfonds	(680,7) \$	(385,3) \$	295,4 \$

III FAITS SAILLANTS

En plus des orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration, plusieurs paramètres et estimations ont été pris en compte dans l'élaboration de ce budget :

1. Contexte budgétaire

Bien que l'UQO anticipe une nouvelle hausse de l'effectif étudiant, le comité de budget disposait d'une marge de manœuvre limitée comparativement à l'ampleur des nombreuses demandes formulées. Cela s'explique notamment par le fait que le budget révisé 2020-2021 comportait de nombreuses coupures non récurrentes qui doivent être réintégrées au budget.

2. Règles budgétaires

Au moment de l'élaboration du budget, les Règles budgétaires 2021-2022 ne sont pas encore connues. Cependant, selon les informations obtenues par le siège social de l'UQ, le Ministère ne couvrira pas les coûts de système, mais allouera un financement qui couvrira une partie des hausses salariales. Le siège social a évalué ce financement à 1,225 % pour une période de deux ans, soit 2,465 %. Par ailleurs, le gouvernement annonce le maintien du réinvestissement annoncé en 2018-2019 pour les universités. Toutefois, celui-ci pourrait être ciblé.

3. Effectif étudiant

L'effectif étudiant prévu pour 2021-2022 est de 5 234 EEETP (effectif étudiant en équivalence au temps plein). Cela représente une augmentation de 3,15 % de l'effectif étudiant comparativement à l'effectif étudiant réel prévu pour 2020-2021 (5 074 EEETP). Si on le compare à l'effectif étudiant prévu au budget révisé 2020-2021 (5 072 EEETP), on obtient plutôt une augmentation estimée à 3,19 %. Une augmentation de 8,63 % est anticipée au campus de Saint-Jérôme alors qu'une réduction de 0,26 % est prévue au campus de Gatineau.

4. Subvention

Le taux de pondération CAFF et la non-réurrence de l'enveloppe de soutien additionnel aux étudiants en situation de crise sanitaire sont les principales causes de la variation de la subvention. Le budget inclut également le réinvestissement annoncé en 2018-2019 ainsi qu'une indexation pour les hausses salariales.

5. Produits

Les produits prévus sont en hausse de 4 741 400 \$. Cette hausse est majoritairement attribuable à la hausse de la subvention et des droits de scolarité. Les autres augmentations de produits proviennent notamment du centre sportif, des résidences et des stationnements. Ces produits avaient été révisés à la baisse en 2020-2021 en raison du contexte lié à la pandémie de COVID-19. Un retour graduel à la normale a été anticipé au budget 2021-2022.

6. Charges et virements interfonds

Les charges prévues sont en hausse de 5 130 500 \$. La masse salariale représente 83,23 % des charges et est en hausse de 2 623 000 \$. L'économie anticipée sur la masse salariale s'élève à 4 000 000 \$. Les autres charges qui comportent de nombreux coûts incompressibles correspondent à 16,77 % du total des charges, lesquelles ont par ailleurs augmenté de 2 507 500 \$. De nombreuses compressions non récurrentes attribuables à la COVID-19 avaient été considérées lors de l'établissement du budget révisé. Une économie de 1 195 700 \$ est anticipée sur les autres coûts.

Par ailleurs, l'utilisation d'un virement discrétionnaire de 733 200 \$ effectué en 2018-2019 pour l'achat de mobilier et d'équipements a permis de réduire le montant des virements interfonds devant être faits notamment au fonds d'immobilisations. Il faut souligner que les charges relatives aux immobilisations et imputées aux prévisions budgétaires ne sont pas

admissibles à une autre source de financement, et doivent donc être couvertes par des virements interfonds en provenance du fonds de fonctionnement.

7. Plan des effectifs

Le tableau ci-dessous résume les changements proposés au plan des effectifs en 2021-2022 intégrés au budget initial :

Plan des effectifs

Types de postes	Création de postes	Abolition de postes	Variation nette
Cadres supérieurs		1,0	(1,0)
Cadres	2,0		2,0
Professeurs	1,0		1,0
Professionnels	4,6		4,6
Technique	1,0	3,0	(2,0)
Bureau	3,8		3,8
Total	12,4	4,0	8,4

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6707 concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

3.2 Adoption du plan des effectifs pour l'année 2021-2022

Conformément aux discussions tenues lors du conseil d'administration extraordinaire du 6 avril 2021 et lors de l'adoption du budget de fonctionnement 2021-2022, la vice-rectrice à l'administration et aux ressources dépose, pour adoption, le plan des effectifs pour l'année 2021-2022 et les modifications apportées à celui-ci.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel et des mesures envisagées et sous réserve des dispositions des conventions collectives applicables, le plan des effectifs proposé pourrait se voir réduit par l'attrition de certains postes en cours d'année par suite de vacance définitive auxdits postes, soit notamment par retraite, départ volontaire ou décès.

La rectrice souligne en séance que le poste à créer de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création sera à Saint-Jérôme et non à Gatineau. La résolution est rectifiée en conséquence.

Postes « Autres catégories de personnel » :

La modification d'un (1) poste, l'abolition de quatre (4) postes et la création de dix (10) postes réparties comme suit :

Au 1^{er} mai 2021 :

1. **modification** de l'horaire de travail du poste professionnel intermittent de superviseur clinique (#P314) au Département des sciences infirmières à Gatineau (44 semaines au lieu de 42 semaines);
2. **abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration (#T1102) au Service des finances à Gatineau;
3. **abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en administration (#T0075) au Décanat de la recherche et de la création à Gatineau;

4. **abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou technicien en documentation (#T1001) au Service de la bibliothèque à Gatineau;
5. **création** d'un (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de gestion financière au Service des finances à Gatineau;
6. **création** d'un (1) poste professionnel d'auxiliaire d'enseignement (superviseure ou superviseur clinique) au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme;
7. **création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en travaux pratiques au Département des sciences naturelles à Gatineau;
8. **création d'un** (1) poste professionnel d'agente ou d'agent de recherche (0,8) et de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (0,2) au Décanat des études à Saint-Jérôme;
9. **création** de deux (2) postes bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement à Saint-Jérôme;
10. **création** d'un (1) poste bureau intermittent du personnel de soutien de commis aux ressources informationnelles au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme (42 semaines par année);
11. **création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou coordonnateur à la gestion de la recherche au Décanat de la recherche et de la création à Saint-Jérôme;
12. **création** d'un (1) poste professionnel à temps partiel (21 heures/semaine) de bibliothécaire au Service de la bibliothèque à Saint-Jérôme.

Postes « non en lien avec le budget » :

L'abolition d'un (1) poste et la création d'un (1) poste réparties comme suit :

Au 1^{er} juillet 2021 :

1. **abolition** d'un (1) poste professionnel d'agent de stage et de psychologue (#PA65) au département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau;
2. **création** d'un (1) poste professionnel de coordonnateur de stage et psychologue au département de psychoéducation et de psychologie à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6708 concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

3.3 Approbation du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais et approbation de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2021-2022

Chaque année, l'Université prépare son budget des investissements en fonction des enveloppes budgétaires consenties par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Le dernier Plan quinquennal des investissements (PQI) approuvé par le Conseil des ministres et transmis aux établissements est celui de 2020-2025.

Le Siège social de l'Université du Québec demande à ce que l'Université approuve le budget du fonds d'investissement. Pour 2021-2022, les montants estimés des enveloppes budgétaires en immobilisations pour l'UQO sont les suivants :

• Réaménagement	596 000 \$
• Rénovation	<u>2 255 000 \$</u>
	2 851 000 \$

• Projets en ressources informationnelles	507 000 \$
• Sécurité de l'information	82 000 \$
• Infrastructure/Stratégie d'intervention – violence à caractère sexuel	<u>162 000 \$</u>
	<u>3 602 000 \$</u>

Chaque année, plusieurs projets sont proposés et planifiés afin d'assurer le maintien des actifs, le renouvellement du parc mobilier, les projets en ressources informationnelles, la sécurité de l'information et d'améliorer les infrastructures en lien avec la stratégie d'intervention pour la violence à caractère sexuel l'Université.

Pour 2021-2022, les sommes requises du fonds d'investissement de l'UQO pour la réalisation des projets planifiés en immobilisations sont les suivantes :

• Réaménagement	557 000 \$
• Rénovation	2 342 539 \$
• Prise en charge du déficit du maintien des actifs	<u>300 000 \$</u>
	<u>3 199 539 \$</u>
• Renouvellement du parc mobilier	504 511 \$
• Projets en ressources informationnelles	638 000 \$
• Sécurité de l'information	166 460 \$
• Infrastructure/Stratégie d'intervention – violence à caractère sexuel	<u>162 000 \$</u>
	<u>4 670 510 \$</u>
Réserves requises pour les projets futurs	
• Réaménagement	1 000 000 \$
• Rénovation	<u>7 700 000 \$</u>
	<u>8 700 000 \$</u>
Total engagé	<u>13 370 510 \$</u>

Certains travaux peuvent s'ajouter en cours d'année selon la nécessité et l'urgence de procéder. De plus, certains projets dont la nature, l'ampleur et les besoins des travaux pourraient être révisés à la hausse ou à la baisse en cours d'année.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6709 concernant l'approbation du budget du fonds d'investissement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6710 concernant l'approbation de la liste des projets en immobilisations à réaliser pour l'exercice financier 2021-2022; laquelle est jointe en appendice.

3.4 Approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

L'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière* stipule, entre autres, qu'un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction, à moins de répondre aux conditions d'exclusion prévues au règlement sur les emprunts effectués par un organisme.

Dans ce cadre, l'UQO doit obtenir l'autorisation du Ministère pour ses emprunts temporaires, et ce, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

Pour l'année 2020-2021, les emprunts temporaires autorisés étaient de 20 M\$. Le montant maximum utilisé au cours de l'année financière a été de 4.1 M\$. L'écart entre le montant utilisé et le montant autorisé est principalement attribuable à l'impact de la COVID sur les droits de scolarité, aux sommes allouées par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) en fin d'année 2019-2020, à des sommes de recomptage qui n'ont pas été récupérées

par le MES, au versement de recomptage qui n'était pas à recevoir ainsi qu'au report de certains déboursés prévus.

Pour 2021-2022, la diminution des emprunts temporaires comparativement à la somme évaluée en 2020-2021 est principalement attribuable à la réduction des droits de scolarité, prévue à cause de la pandémie pour 2020-2021, qui ne s'est pas réalisée ainsi qu'à la hausse anticipée de l'effectif étudiant et des taux en vigueur en 2021-2022. La crise sanitaire a eu et aura encore des impacts sur les activités de l'UQO. Les prévisions de recettes ont été retardées, afin d'assurer à l'UQO de disposer des fonds requis pour ses opérations.

Le fait que la subvention conditionnelle n'est versée qu'après la fin de l'exercice financier contribue également à maintenir les besoins de liquidités de l'Université.

Le Service des finances a préparé un budget de caisse afin d'évaluer les besoins de liquidités de l'UQO. Il est recommandé d'approuver la demande d'autorisation des emprunts temporaires à un montant de 11 M\$ pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6711 concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022; laquelle est jointe en appendice.

Madame Lise Legault quitte la séance (17 h 37).

3.5 Octroi d'un contrat pour le remplacement des thermopompes dans le secteur F au pavillon Alexandre-Taché

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de remplacement des thermopompes dans le secteur F du pavillon Alexandre-Taché.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 30 mars 2021, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences règlementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 19 avril 2021. Trois entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Barrette Bernard-Énerflamme Inc.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6712 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement des thermopompes dans le secteur F au pavillon Alexandre-Taché; laquelle est jointe en appendice.

4. Procès-verbaux :

4.1 Quatre cent trente-cinquième (22 mars 2021) réunion

4.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente-cinquième (22 mars 2021) réunion, et ce, sans modifications.

4.1.2 Affaires en découlant

La rectrice, les vice-rectrices et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trente-cinquième (22 mars 2021) réunion, les suites régulières ont été données.

4.2 Quatre cent trente-sixième (6 avril 2021) réunion extraordinaire

4.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent trente-sixième (6 avril 2021) réunion (extraordinaire), et ce, sans modifications.

4.2.2 Affaires en découlant

La rectrice, les vice-rectrices et le vice-recteur informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent trente-sixième (6 avril 2021) réunion, les suites régulières ont été données.

5. Entérinement des décisions de la :

5.1 Quatre cent quarante-deuxième (15 mars 2021) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent quarante-deuxième (15 mars 2021) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

6. Affaires générales et institutionnelles

6.1 Information du président

Il fait part de plusieurs rencontres avec la rectrice et de correspondance régulière avec le ministère de l'Enseignement supérieur et le Conseil du trésor.

Il souligne la reprise des travaux du comité d'audit externe la semaine dernière et informe le conseil qu'il procédera prochainement à l'évaluation de la rectrice, tâche qui incombe au président du conseil.

6.2 Information de la rectrice

La rectrice fait le suivi du dossier concernant les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure, traité à huis clos en juin 2020.

Les processus dotation des postes de cadres supérieurs se déroulent très bien et la direction est confiante de pourvoir les postes de vice-rectrice ou vice-recteur à l'enseignement et à la réussite (VRER) et de vice-rectrice ou vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) d'ici le 1^{er} septembre 2021.

Elle fait savoir que l'UQO collabore à l'enquête et a pris les mesures administratives qui s'imposent concernant l'arrestation d'un de ses employés à la suite d'une opération de la police de la MRC des Collines. Un communiqué a été transmis à la communauté universitaire vendredi dernier.

Elle complète ses informations en indiquant qu'elle prendra part ce jeudi à une rencontre avec la ministre de l'Enseignement supérieur, madame Danielle McCann, pour discuter du développement de l'UQO.

6.3 Recommandation d'une désignation de parrainage (à huis clos)

Monsieur André Larocque présente ce point et quitte la séance pour les délibérations et le vote.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Madame Nadine Le Gal quitte la séance (18 h 30).

Monsieur André Larocque réintègre la séance.

6.4 Entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2021 (à huis clos)

Conformément à la *Politique relative aux prix et distinctions*, ci-après nommée la *Politique*, adoptée par le conseil d'administration le 21 juin 2010, l'Université a mis en place, au cours de la présente année, le processus d'attribution du prix « Employé d'honneur », édition 2021.

Conformément à la *Politique*, un comité de sélection a été formé par la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et se composait, outre celle-ci qui le présidait, des membres suivants :

- Madame Pierrette Mageau, retraitée parmi les trois groupes d'emploi admissibles;
- Monsieur Richard Primeau, retraité parmi les trois groupes d'emploi admissibles;
- Madame Mithra Provencher, coordonnatrice de stage au Module du travail social au campus de Saint-Jérôme, représentant le personnel professionnel;
- Madame Nicole Ross, assistante administrative au Rectorat, représentant le personnel administratif;
- Madame Martine Lefebvre, agente de soutien administratif à la gestion des études au Vice-rectorat au développement du campus de Saint-Jérôme, représentant le personnel de soutien.

Madame Sophie Ouellet, adjointe à la vice-rectrice à l'administration et aux ressources, a agi à titre de secrétaire du comité. Le comité a tenu deux rencontres, soit le 10 décembre 2020 et le 17 mars 2021 et il a sollicité des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire.

Le lauréat ou la lauréate recevra une plaque afin de souligner l'évènement.

Le conseil d'administration est appelé à approuver la recommandation du comité de sélection par voie de résolution.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6714 concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2021; laquelle est jointe en appendice et maintenue sous embargo jusqu'au dévoilement de la personne récipiendaire.

6.5 Octroi du titre de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais

Depuis 1988, le conseil d'administration décerne les titres de « PROFESSEUR HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'UQO aux membres du personnel enseignant

et du personnel non-enseignant qui quittent l'Université pour la retraite le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, et à qui celle-ci veut témoigner sa reconnaissance pour leur contribution à la communauté universitaire.

La rectrice, sur recommandation des vice-recteurs concernés, recommande au conseil d'administration de décerner aux personnes suivantes le titre de :

PROFESSEUR HONORAIRE :

Aucun

MEMBRE HONORAIRE :

Jacinthe Houle
Bibiane Lépine
André Manseau
Lyne Lamoureux
Chantal Villeneuve
Manon Durand
Liette Faubert
Line Beauregard
Monique Vaillancourt
Dominique Roberge
Sylvie Gervais

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6715 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Jacinthe Houle; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6716 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Bibiane Lépine; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6717 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur André Manseau; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6718 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Lyne Lamoureux; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6719 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Chantal Villeneuve; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6720 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Manon Durand; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6721 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Liette Faubert; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6722 concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Beauregard laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6723 concernant l'octroi du titre

de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Monique Vaillancourt; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6724 concernant l'octroi du titre de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Dominique Roberge; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6725 concernant l'octroi du titre de «MEMBRE HONORAIRE» de l'Université du Québec en Outaouais à madame Sylvie Gervais; laquelle est jointe en appendice.

6.6 Désignation d'une personne à titre de membres socio-économique au conseil d'administration de l'UQO

Suite à la démission d'une membre du conseil d'administration, le 20 juillet 2020, qui siégeait à titre de membre socio-économique (madame Céline Auclair), un poste est à pourvoir au conseil d'administration. Un appel de candidatures a été effectué à l'automne par le secrétaire général.

Par la suite, le comité de désignation des membres du conseil, formé le 20 janvier 2021, s'est réuni le 5 février 2021 afin d'analyser les candidatures reçues. Le comité a recommandé au conseil, le 8 février 2021, de lancer un nouvel appel de candidatures pour pourvoir le siège de membre socio-économique et de cibler notamment le domaine de la culture, lequel n'est pas représenté au CA de l'UQO.

Suite aux démarches de sollicitation effectuées par la rectrice, une candidature a été reçue et présentée au comité de désignation, le 9 avril 2021. Le conseil est invité à se prononcer sur la recommandation du comité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6726 concernant la désignation d'une personne à titre de membre socio-économique au conseil d'administration de l'UQO (**Mélanie Gosselin**); laquelle est jointe en appendice.

6.7 La coalition « S'allier pour le tramway »

Le 19 janvier dernier, MOBI-O, Vivre en Ville, Vision Centre-Ville et le CREDDO ont initié *S'allier pour le tramway*, une coalition en faveur du développement d'un réseau de transport en commun entre le secteur ouest de la ville de Gatineau et les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa.

Le secteur Ouest de la ville de Gatineau présente une forte croissance démographique qui entraîne de nombreuses opportunités de développement résidentiel et économique. Il va de pair avec cette croissance un besoin grandissant en matière de déplacements et de desserte du transport en commun. Ainsi, le projet de développer un réseau de transport en commun structurant est fondamental pour répondre aux défis sociaux, environnementaux et économiques actuels et à venir auxquels notre société fait face.

La coalition S'allier pour le Tramway invite les citoyens, les organismes et les entreprises de Gatineau à signer la déclaration afin de démontrer l'appui de la société civile et de la population au projet du tramway à Gatineau.

De nombreuses organisations, entreprises et associations ont déjà adhéré au projet, soit Action Climat Outaouais, Action Vélo Outaouais, AGORA, Association des résidents de l'Île de Hull, l'Association des résidents du Plateau, BRIGIL, la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, la Coopérative du Rack à Bécik, Enviro Éduc Action, EnviroCentre, le Groupe Heafey, Les partenaires du secteur Aylmer, Tous Piétons!, Trajectoire Québec, A4Architecture et Horti-Cité.

Le conseil d'administration est donc invité à adopter une résolution d'appui au projet « S'allier pour le tramway ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6727 concernant une résolution d'appui au projet « S'allier pour le tramway »; laquelle est jointe en appendice.

6.8 **Engagement d'un secrétaire général ou d'une secrétaire générale de l'Université du Québec en Outaouais**

Suite au départ du secrétaire général, monsieur André J. Roy, le 12 février 2021, la rectrice a mis en place un processus de sélection en vue de la dotation du poste de secrétaire général et un appel de candidatures a été effectué du 9 au 18 avril 2021 inclusivement.

Le comité de sélection, présidé par la rectrice, était composé de monsieur Patrick Duguay, président et membre socio-économique du conseil d'administration, de monsieur François Lorenzetti, professeur au Département des sciences naturelles et de madame Sylvie de Grosbois, vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme.

Le comité s'est réuni et a procédé à l'analyse de la candidature reçue. Les membres ont effectué l'entrevue le 26 avril 2021 et ont formulé une recommandation unanime à la rectrice sur le choix d'une personne candidate.

La rectrice, en conséquence, recommande au conseil d'administration de procéder à l'engagement de madame Sophie Ouellet, actuellement adjointe de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et de procéder à son affectation au poste de secrétaire général en vertu d'un contrat débutant le 1er mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6728 concernant l'engagement d'une secrétaire générale de l'Université du Québec en Outaouais (**Sophie Ouellet**); laquelle est jointe en appendice.

7. **Affaires académiques**

7.1 **Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (à huis clos)**

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 8 – Contre : 2 – Abstentions : 2) d'adopter la résolution 437-CA-6729 et de ne pas procéder à l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

7.2 **Renouvellement du mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (CALDI)**

La Chaire de recherche en calcul distribué (Chaire CALDI) a été créée par le conseil d'administration en février 2001; elle existe donc depuis maintenant 20 ans. Le mandat du titulaire, monsieur Andrzej Pelc, a été renouvelé en 2006, en 2011 et en 2016.

Le mandat actuel du professeur Pelc arrivera à échéance le 31 mai 2021. La vice-rectrice au développement du campus de Saint-Jérôme présente au conseil d'administration les bilans annuels de la Chaire CALDI ainsi qu'une mise à jour de la programmation de la Chaire pour les prochaines années.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur le renouvellement du mandat du professeur Pelc à titre de titulaire de la Chaire CALDI.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6730 concernant le renouvellement du mandat du titulaire de la Chaire de recherche en calcul distribué (CALDI); laquelle est jointe en appendice.

8. Nominations

8.1 Nomination d'un membre au comité de santé, sécurité et prévention

La *Politique de santé, sécurité et prévention* prévoit à son article 8.3, un comité de santé, sécurité et prévention composé des personnes suivantes :

- Un étudiant de premier cycle;
- Un étudiant aux cycles supérieurs;
- Un professeur;
- Une personne chargée de cours;
- Un membre du personnel de soutien;
- Un membre du personnel professionnel;
- Un membre du personnel administratif;
- Un cadre
- Le vice-recteur à l'administration et aux ressources, président du Comité;
- Le responsable de la santé, sécurité et de la prévention, membre et secrétaire du Comité.

Sauf exception, ces membres sont nommés pour une période de deux ans.

Le 18 mars 2021, la rectrice a procédé à un appel de candidatures auprès des étudiants afin de renouveler ou remplacer la représentante ou représentant des étudiantes et étudiants de cycle supérieur.

La rectrice a reçu de l'AGE-UQO la recommandation suivante, soit de nommer madame Émilie Giroux-Villeneuve, représentante des étudiants de deuxième cycle. Cette étudiante est éligible à siéger au comité de santé, sécurité et prévention tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général.

Le conseil d'administration est invité à pourvoir à cette nomination pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023, sur recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6731 concernant (**Émilie Giroux-Villeneuve**); laquelle est jointe en appendice.

9. Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

10. Dépôt de documents

10.1 Calendrier des instances 2021-2022

11. Adoption du renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEES-UQO) (à huis clos)

Monsieur Jérôme Alessi se joint à la séance pour la présentation de ce point.

La convention collective des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'UQO est échue depuis le 31 décembre 2019. Suite à cette échéance, des séances de négociation ont débuté en janvier 2020. Suite à la pandémie, les négociations ont été suspendues de mars 2020 à décembre 2020.

Les négociations ont repris en janvier 2021 et une entente de principe est intervenue entre les parties le 31 mars 2021 à la suite d'une assemblée générale spéciale tenue par le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'UQO (SEESUQO).

Suite à la présentation, les observateurs (autre monsieur Mario Lepage) et les membres du conseil d'administration qui sont également membres du personnel, quittent la séance.

Monsieur Sylvain Arbour quitte la séance (19 h 38).

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos.

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Monsieur Alessi quitte la séance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 437-CA-6732 concernant l'adoption du renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEES-UQO); laquelle est jointe en appendice.

12. Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 14 juin 2021 à 16 h 30.

13. Clôture de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 50.

Original signé par :

Patrick Duguay, président d'assemblée
Me Véronic Boyer, secrétaire générale adjointe